



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

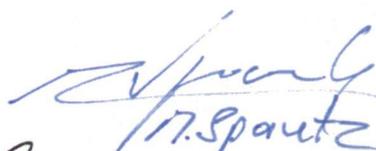
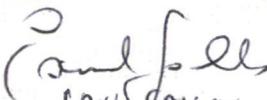
Heure d'actualité
Luxembourg, le 23 octobre 2019
Dépôt Marc Spautz
Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s,

- Notant que la loi du 1er août 2018, autorise la construction d'une maison de soins à Differdange ;
- Constatant que le projet en vue de la construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Rumelange est suspendu depuis 2015 du fait qu'il existe des situations litigieuses avec le bureau d'architectes ;
- Considérant que l'évolution démographique et le vieillissement de la population augmentent le besoin en infrastructures ;
- Sachant que le nombre de demandes d'admission en institution de long séjour pour personnes âgées n'a cessé d'augmenter ;
- Ajoutant encore que les demandes de placement deviennent de plus en plus urgentes, du fait que les personnes âgées attendent souvent jusqu'à ce que les services ambulatoires n'atteignent leurs limites pour envisager le recours à un séjour en milieu institutionnel ;
- Sachant qu'une analyse par canton des structures existantes pour personnes âgées montre que le besoin en lits stationnaires est important dans le canton d'Esch-sur-Alzette » ;

Invite le gouvernement ;

- A travailler activement sur l'élaboration d'une stratégie pour construire le plus rapidement possible le centre intégré pour personnes âgées à Rumelange.


 M. Spautz

 Paul Fell

 R. SCHANK

 S. Pils